



APPEL A LA GREVE

25 FEVRIER : POUR LA DEFENSE DE NOS PROFESSIONS

L'ensemble des travailleur-euses intermittent-es du spectacle vit aujourd'hui dans un étau insoutenable : l'emploi est en berne dans le cinéma, l'audiovisuel, le spectacle vivant public. La protection sociale est très insuffisante, privant des milliers de salarié-es intermittent-es d'un accès à des arrêts maladie correctement indemnisés ou d'une couverture invalidité de qualité, faute d'un régime de prévoyance suffisamment fort. Dans ce contexte de grande fragilité due à la précarité systémique de leurs pratiques d'emplois, ils et elles sont en première ligne face aux coupes budgétaires de l'état et des collectivités qui menacent leurs emplois. Ce sont les plus fragiles qui sont les plus directement menacé-es par le massacre du « FONPEPS ».

Dans ce contexte déjà insoutenable, outrepassant ses prérogatives de négociation et la loi du 17 août 2015, le MEDEF - qui est déjà dans un blocage systématique de toute amélioration du régime, empêchant notamment l'accès des travailleur-euses des festivals de cinéma à l'annexe 8 - entend exiger 50h de travail de plus par an pour simplement pouvoir survivre grâce à une allocation chômage, mettant directement en danger un quart des intermittent-es.

Nous ne pouvons laisser se dérouler un tel projet délétère !

C'est pourquoi la Fédération CGT du Spectacle appelle tou-ttes les professionnel-les du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du cinéma à se mettre en grève le 25 février 2026, date de la négociation d'assurance chômage et à se rassembler en Assemblée Générale sur les lieux de travail.

Nous revendiquons :

- Le retrait immédiat des propositions du MEDEF concernant l'augmentation des heures d'affiliation des intermittent-es ;
- Le déblocage des avenants actualisant les listes de fonctions de l'annexe 8 ;
- L'application pleine et entière de l'accord du 27 octobre 2023 ;
- Le refinancement de l'ensemble des budgets culturels, de l'audiovisuel, du FONPEPS, et le retour des anciens critères de ce dernier ;
- L'extension du régime de prévoyance des intermittent-es pour une couverture arrêt maladie et invalidité permettant de vivre dans la dignité malgré les aléas de la vie.

La CGT Spectacle appelle l'ensemble des travailleur-euses du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel à un rassemblement MERCREDI 25 FEVRIER A 9H DEVANT L'UNEDIC (préavis déposé) - 4 rue Traversière Paris 12 - M° Quai de la Rapée.

Une assemblée générale aura lieu à Paris le 23 février à 18H30 à la Bourse du Travail - salle Eugène Hénaff. Pour tous les autres rdv et AG, rapprochez-vous des syndicats ou consultez la carte en ligne : <https://lc.cx/MobAssCHOMAGE2026>



Paris, le 19/02/2026